Nouvelles Militaires

Les réductions de crédits au budget de la Guerre

ELLES N'ONT ETE OPEREES NI SUR LE MATERIEL DE GUERRE, NI SUR LE BIEN-ETRE DU SOLDAT, DECLARE M. NOULENS.

Paris, 9 janvier. — Une note Havas dit :

« On sait que dans le nouveau projet de budget de 1914, vingt millions d'économies sont annoncés sur le budget de la guerre.

» Ces économies proviennent, pour la plupart, de réductions opérées sur des marchés. Elles ne visent aucun des chapitres intéressant le matériel et l'habillement.

Paris, 9 janvier. — M. Noulens, ministre de la guerre, a fait ce matin, aux membres de la presse, des déclarations au sujet des réductions de crédits qu'il a réalisées sur le budget de la guerre de 1914.

Le ministre a indiqué, tout d'abord, qu'en sa qualité d'ancien rapporteur général du budget, il n'aurait jamais consenti à réaliser des économies apparentes qui tôt ou tard, devraient être comblées au moyen de crédits supplémentaires.

Il a tenu, ensuite, à dire que les économies réalisées ne portent ni sur le matériel de guerre, ni sur le bien-être du soldat, c'est-à-dire la nourriture, le couchage, les vêtements, ni sur l'armement en général.

Ces économies proviennent de ce que les évaluations des dépenses pour la passation des marchés, prévus pour 1914 à six mois de distance, pouvaient être serrées de plus près, aujourd'hui où l'exercice 1914 est en cours.

En ce qui concerne l'augmentation des soldes des généraux, le ministre a déclaré que les crédits précédemment prévus étaient restés intacts au projet de budget de 1914. En conséquence, si le Parlement revient sur son vote, les généraux et colonels pourront bénéficier de l'augmentation sans que le ministre de la guerre soit obligé d'avoir recours à des crédits supplémentaires.

Les crédits pour l'habillement des troupes

Paris, 9 janvier. — Le ministère de la guerre communique la note suivante :

« La présence d'une troisième classe sous les drapeaux n'a pas eu pour résultat d'augmenter sensiblement le nombre d'hommes constituant, à la mobilisation, la formation de première ligne, mais seulement de substituer, dans cette formation, une classe de l'armée active à une classe de réservistes.

» On a donc prélevé dans les approvisionnements de la réserve de guerre les effets d'habillement destinés à une classe de réservistes pour former les collections de guerre de la classe supplémentaire.

» Ce passage du service courant à la réserve de guerre devant être sanctionné par une loi, une disposition dans ce sens a été soumise au Parlement dans le projet de loi déposé le 30 juillet. Et attendant le vote de cette loi, le prélèvement dont il s'agit doit être considéré comme temporaire, et la circulaire du 27 décembre 1913, à laquelle certains journaux ont fait allusion, n'a pour but que de ne pas faire reconstituer un prélèvement, que la loi rendra sans doute définitif. D'ailleurs, aucun crédit n'ayant été demandé dans le budget primitif pour ce remplacement, il ne pouvait être question d'en faire état dans les réductions annoncées pour le budget de la guerre. »

LES SOLDATS ILLETTRES

La « France Militaire » publie les intéressants renseignements suivants sur le degré d'instruction de nos recrues :

Sur 850 recrues de la classe 1913, provenant de diverses régions de la France, 566 ont subi l'examen, soit 66 p. 100, et 284 ont été dispensés comme possédant un diplôme d'études primaires supérieures et 27 certificats d'études. Sur les 566 jeunes soldats ayant passé l'examen, 35 ont eu la note 0 et sont complètement illettrés : 180 n'ont pas eu la note 5 aux différentes épreuves et devront suivre les cours primaires.

La moyenne des notes obtenues a été de 5,3. Cette moyenne semble assez faible, surtout si l'on tient compte du peu de difficultés que présentent habituellement les questions posées. Cela tient au grand nombre d'illettrés qui, ayant eu la note 0, font baisser dans l'ensemble la note moyenne.

LA SOLDE DES OFFICIERS GENERAUX

Paris, 9 janvier. — Le projet de budget du département de la guerre pour 1914 comprend l'augmentation de la solde des officiers, sous-officiers et aussi des généraux. Le ministre de la guerre n'a pas compris sur les économies proposées, la réduction opérée par la Chambre des députés concernant les officiers généraux. Ce sera au Parlement, lors de la discussion du budget de la guerre, de maintenir cette réduction, ou d'accepter les propositions faites par la commission du budget relatives à l'augmentation de la solde des officiers généraux.

Les Secrétaires de Mairie-Instituteurs au Ministère du Travail

Paris, 9 janvier. — Le ministre du travail a reçu ce matin une délégation du bureau de la fédération nationale des secrétaires de mairie-instituteurs, composée de MM. Vaillant, vice-président, instituteur à Samois-sur-Seine, et Dessaint, délégué permanent, instituteur à Morangis (Seine-et-Oise).

La délégation a exposé au ministre les desiderata des S. M. I., qui sont au nombre de 32,000 environ. Elle a particulièrement attiré l'attention de M. Métin sur les vœux du dernier congrès fédéral, relativement à l'admission des S. M. I. au bénéfice de la loi sur les retraites ouvrières, lequel leur a été refusé par un arrêt de la Cour de cassation (mars 1913). M. Métin a déclaré qu'en principe il était favorable à cette admission, et que, d'ores et déjà, il demande au Sénat de ratifier le vote de la Chambre permettant l'admission, au titre d'assurées facultatives, des femmes non salariées d'instituteurs. Un nouvel arrêt de la Cour de cassation retire aux pensionnés de l'Etat actuellement employés salariés des communes et des particuliers, leur droit d'inscription sur la liste des assurés obligatoires. M. Métin se préoccupe de leur faire accorder ce droit par un texte législatif.

Avant de prendre un engagement ferme au sujet du vœu de la fédération, il a déclaré qu'il devait se concerter avec son collègue des finances.

Les délégués ont appelé ensuite son attention sur l'accroissement considérable du travail de bureau des mairies, accroissement résultant de l'application des récentes lois sociales, notamment de celle du 5 avril 1910, et sur la nécessité de rémunérer équitablement ce surcroît de besogne. Le ministre a fait observer qu'à deux reprises il était intervenu, soit, en qualité de député, soit comme rapporteur, pour faire admettre par le Parlement le principe de la rémunération par l'Etat. Les S. M. I. peuvent être assurés qu'il ne négligera rien pour leur prouver que le gouvernement sait apprécier les services que rendent ces humbles et dévoués fonctionnaires.

Dans la Légion d'Honneur

MINISTERE DE L'INTERIEUR

On lit dans le « Temps » :

Voici quelques indications sur la promotion dans la Légion d'honneur faite par le ministère de l'Intérieur.

Sont promus ou nommés :

Commandeurs

M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie.

M. Touny, ancien chef de la police municipale.

Officires

Le docteur Guépin, chirurgien à Paris.
Le docteur Thoinot, médecin légiste.
M. Chapron, préfet de la Marne.
M. Lheullier, préfet de l'Aisne.
M. Vergé, ancien préfet de la Corrèze.

Chevaliers

M. Chocarne, préfet de l'Aube.
M. Surugue, préfet de la Haute-Savoie.
M. Gilbert, publiciste à Paris.
M. Pierre Mortier, publiciste à Paris.
M. Guillain, publiciste à Paris.
M. Corneau, publiciste à Mézières.
M. Chabrouillaud, publiciste à Limoges.
M. le docteur Trognon, médecin à Paris.
M. le docteur Fabre, médecin à Paris.
M. Terquem, maire de Dunkerque.
M. Calmes, agent comptable de l'Association des journalistes républicains.

Le mouvement complet sera promulgué dimanche matin *au Journal Officiel*.

Ajoutons que pour les autres ministères les promotions ont été renvoyées, cet après-midi, par la chancellerie à chacun des départements qu'elles concernent et que ces promotions paraîtront également dimanche au *Journal Officiel*.

***

Notre ami Félix Chabrouillaud, rédacteur en chef du Réveil du Centre à Limoges, promu [illegible] administrateur-délégué de notre journal.

Nous lui adressons nos affectueuses félicitations.

LE « FIGARO » RECIDIVE et s'attire un nouveau démenti de M. Caillaux

Paris, 9 janvier. — Nous avons exposé hier, d'après un article de M. Gaston Calmette, directeur du « Figaro », le litige soulevé entre la famille Priou et le gouvernement français, portant sur un héritage de plusieurs millions. Nous avons également reproduit le démenti formel de M. Caillaux, ministre des finances, à qui M. Calmette reprochait « d'être allé déterrer cette vieille affaire qui dormait dans les cartons d'un de nos ministères, affaire condamnée pour mille causes justifiées à n'en jamais sortir ».

M. Calmette reproduit aujourd'hui le démenti et le fait suivre des observations suivantes que nous publions à titre purement documentaire :

« D'après la note officielle, envoyée sous le couvert du ministère des finances, il est donc affirmé que :

1° M. Caillaux, ministre, ne s'est jamais occupé, ni directement ni indirectement, de l'affaire Priou ;

2° M. Caillaux, ministre, n'a jamais connu ni entendu parler de l'affaire Priou ;

3° Toute cette histoire est inventée.

» La question se résume, par conséquent, en ces trois points très précis, sur lesquels nous reviendrons à loisir et que nous éclairons avec joie. Elle tient tout entière dans cette affirmation de M. Caillaux, « rien vrai », à laquelle nous opposons à nou[illegible] ces trois mots : « tout est vrai ».

» Dès cette première étape, un résultat considérable est atteint, puisque en dévoilant la combinaison Priou, nos en avons au[illegible] l'échec ; M. Doumergue est en effet [illegible] l'impossibilité de donner désormais [illegible] conforme et la signature indispensables [illegible] introduire cette dépense dans notre bu[illegible] C'est un bienfait pour les contribuables [illegible]çais.

» La seconde étape sera aussi heureu[illegible] très bref délai.

» Nous sommes cependant moins pre[illegible] que M. Caillaux d'en terminer avec l[illegible]toire extraordinaire de ces « agissem[illegible] plus que singuliers », comme le ministre [illegible]finances les qualifie lui-même en des [illegible]mes que nous ne contesterons pas, et [illegible] sont terribles pour le négociateur dévoil[illegible]

» Le ministre a toujours eu le tort de montrer trop impatient dans cette affa[illegible] puisqu'en exigeant l'abandon d'une pa[illegible] de l'indemnité, au moment où il voulait [illegible] tenir 80 % de la somme totale, il inc[illegible] son interlocuteur hésitant et ajouta [illegible] « Donnez votre acceptation immédiate, [illegible] non les héritiers Priou perdront tout, [illegible] dans quinze jours je ne serai plus là ! »

» Ces paroles étaient prononcées le 6 [illegible]vier 1914. »

A ce nouvel article du directeur du « [illegible]garo » M. Caillaux, ministre des finan[illegible] oppose la nouvelle affirmation suivante :

« A la suite du démenti formel opposé [illegible] M. Caillaux, ministre des finances, aux [illegible]lations du directeur d'un journal du m[illegible]tin, ce dernier paraît persister dans un [illegible]cit en tous points contraire à la vérité. [illegible] Caillaux le met en demeure et au défi [illegible] justifier l'une quelconque de ses allé[illegible]tions. »

M. CAILLAUX ET L' « HOMME LIBRE »

Londres, 9 janvier. — Le « Daily Chronicle » publie le communiqué suivant :

« M. Caillaux, ministre des finances [illegible] France, nous fait savoir qu'il n'est pas vr[illegible] qu'il soit le principal actionnaire « contr[illegible]ling interest » — ce qui veut dire « avo[illegible] dans une affaire, par les actions que l'[illegible]cétient, un intérêt qui permet de contrôler [illegible] marche de ladite affaire — de l' « Homm[illegible] libre », le journal où a paru la critique qu[illegible] M. Clémenceau a faite des déclarations [illegible] M. Lloyd George au « Daily Chronicle ».

Les rapports franco-italiens

UNE INTERVIEW DE M. DOUMERGUE

Rome, 9 janvier. — Le « Messagero » pu[illegible]blie les déclarations suivantes que M. Dou[illegible]mergue, président du conseil et ministre de[illegible] affaires étrangères, a faites au correspondan[illegible] parisien de ce journal et dont voici les prin[illegible] citées extraits :

« J'espère que les problèmes en suspens de[illegible]vant l'Europe seront résolus selon les règles [illegible] de la justice et de l'humanité, en tenant [illegible] compte des intérêts particuliers des diverses [illegible] puissances.

» Les peuples et les gouvernemnts sont hos[illegible]tils à tout conflit et les groupements actuels [illegible] des puissances n'ont pas d'autre but que de [illegible] maintenir la paix.

» Les amitiés et les alliances servent à ré[illegible]soudre dans un *esprit de cordialité et de con*[illegible]ciliation les divergences passagères qui se [illegible] manifestent.

» Le gouvernemnt français est inspiré, à [illegible] l'égard de l'Italie, de sentiments de cordiale [illegible] amitié, qui n'ont pas varié ; et son plus vif [illegible] désir est que la presse des deux pays aide les [illegible] deux gouvernements dans leur œuvre. »

La Liquidation balkanique

Les rêves belliqueux de la Porte

ELLE VOUDRAIT REPRENDRE CHIO ET MITYLENE AUX GRECS

Du correspondant du «Temps» à Constantinople :

Constantinople, 9 janvier. — Il est incontestable que l'état d'esprit qui règne en Turquie se modifie de jour en jour dans un sens alarmant.

Le précédent de la reprise d'Andrinople obsède le ministère, et ce n'est pas la présence d'Enver pacha dans les conseils du gouvernement qui diminuera, on le pense bien, la force de ce précédent

Tous les ministres font des déclarations pacifiques. Mais tous disent aussi : «Nous ne laisserons pas Chio et Mitylène aux Grecs.»

Cette contradiction apparente s'explique par la conviction que les îles pourront être reprises par un coup de surprise, en profitant d'une absence de la flotte grecque et qu'une fois les Turcs dans la place, cela se passera comme pour Andrinople.

Les milieux dirigeants veulent, en d'autres termes, créer une fois de plus un fait accompli, qu'ils espèrent imposer à la Grèce et à l'Europe, comme ils ont imposé à la Bulgarie et à l'Europe le précédent d'Andrinople.

Il est facile de montrer que ce raisonnement est spécieux. Mais c'est celui du comité Union et progrès.

Le boycottage des Grecs en Turquie

Constantinople, 9 janvier. — Un certain nombre de fonctionnaires viennent de signer un document, par lequel ils s'engagent à cesser toutes relations commerciales avec les commerçants ou industriels hellènes, que ces derniers soient citoyens grecs ou sujets ottomans.

Dans tous les milieux, les plus grands efforts sont actuellement déployés pour fanatiser les éléments turcs contre les Grecs. On en constate déjà les résultats.

On a, par exemple, déclaré la guerre aux allumettes qui sont vendues au profit des établissements grecs — où d'ailleurs les Turcs reçoivent des soins gratuits. La semaine dernière, plusieurs Turcs sont entrés dans une boutique arménienne où l'on débite de ces allumettes. Ils s'en emparèrent et après avoir grossièrement insulté le vendeur et la nation grecque, les détruisirent toutes.

A Kadikeuï, le boycottage antigrec a commencé de façon intensive. Il y a quinze jours, on a souillé d'encre toutes les églises grecques et l'archevêché.

Le métropolite de Chalcédoine a reçu une lettre d'injures et plusieurs notables grecs ont été menacés de mort.

Les troubles albanais

LA REPRESSION DU COMPLOT EN FAVEUR D'IZZET-PACHA

Vienne, 9 janvier. — On mande de Trieste au «Neues Wiener Tagblatt» :

Les 380 officiers et soldats turcs arrivés à Valona sur le vapeur autrichien « Moran » et ramenés à Trieste, seront incarcérés à Cozaret près de Muggia, jusqu'au départ pour Constantinople du prochain paquebot.

Vallona, 9 janvier. — Quelques notables albanais soupçonnés de complicité dans le complot en faveur d'Izzet pacha ont été arrêtés.

Békir bey a été interrogé longuement hier soir, en présence des ministres du Gouvernement provisoire et de la commission de contrôle.

Les officiers turcs débarqués à Vallona seront interrogés ajourd'hui.

Vallona, 9 janvier. — Une nouvelle arrestation a été opérée à Vallona. Il s'agit d'un commandant turc qui a été soumis à un interrogatoire minutieux. D'après les documents trouvés sur lui, il semblerait qu'il était le chef du complot organisé en faveur d'Izzet pacha.

SERBES ET COMITADJIS BULGARES

Uskub, 9 janvier. — Une patrouille serbe a été attaquée près d'Uskub, par des comitadjis bulgares, qui s'étaient embusqués dan sune maison appartenant à l'un de leurs compatriotes. Au cours du combat qui s'ensuivit, tous les comitadjis furent tués.

On a trouvé en leur possession des documents du plus haut intérêt. On y a découvert, notamment, la preuve que les comitadjis avaient pu parvenir à Uskub, en se servant de faux passeports.

La grève des Cheminots de l'Afrique du Sud

Johannesburg, 9 janvier. — La grève s'étend au personnel des trains, entre Prétoria, Johannesburg et Germiston.

Le réseau ferré transvaalien est complètement désorganisé

Aucun train ne quitte Prétoria, ni Johannesburg, et les locomotives sont ramenées dans les dépôts.

La police montée protège les gares de Prétoria, Johanesburg et Germiston. Des troupes sont expédiées en hâte dans les centres agités.

Toutefois, on ne signale aucun désordre.

Capetown, 9 janvier. — La circulation des trains est suspendue, au sud de Pretoria, jusqu'à Klerksdorp.

On ne croit pas que la grève affectera les railways de la province du Cap.

Prétoria, 9 janvier. — Le Cabinet s'est réuni aujourd'hui en conseil.

Aussitôt après ce conseil, les ministres des mines et des chemins de fer sont partis le Natal et l'Etat libre d'Orange est aujourd'hui calme et normale

Les représentants du personnel des chemins de fer de la colonie du Cap ont affirmé ne pas avoir l'intention de faire grève.

Allo ! Allo !

LES RELATIONS TELEPHONIQUES ENTRE LA FRANCE & LE LUXEMBOURG

Paris, 9 janvier. — Après entente avec l'Office luxembourgeois, M. Malvy, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, a organisé un service d'avis d'appel téléphonique entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Les taxes applicables à ces avis d'appel s'élèvent notamment à :

0 fr. 40 dans les relations avec Nancy, Bar-le-Duc, Verdun ;

0 fr. 70 dans les relations avec Paris, Lille, Mézières, Reims, Dijon ;

1 fr. 30 dans les relations avec Lyon.

Un naufrage en Seine

Paris, 9 janvier. — Ce matin, vers midi et demie, le remorqueur « Colibri », de la Compagnie Borde et Frelignies, descendait la Seine lorsqu'à son passage sous le pont Notre-Dame il heurta violemment de sa cheminée l'un des cintres de bois disposés actuellement sous ce pont pour permettre sa réfection.

Le choc en détériorant gravement la cheminée, détermina à bord du bâtiment l'arrêt des machines.

Incapable désormais de se diriger, le navire fut entraîné par le courant.

Comme il arrivait au Pont au Change le « Colibri » fut poussé contre une arche de ce pont. Ce nouveau choc détermina dans la coque une ouverture par laquelle l'eau s'engouffra.

Tout alourdi qu'il était, le bâtiment continua sa route ; mais, à mi-chemin du Pont au Change et du Pont-Neuf, il se mit à tourner sur lui-même et finalement alla couler sous l'arche centrale du Pont-Neuf.

Huit passagers se trouvaient à bord. Tous les huit ont été sauvés grâce à la présence d'esprit du mousse Lucien Lavenant qui les fit embarquer dans le bachot du remorqueur.

On voit encore émerger le haut de la cheminée du bateau coulé.

Un fou s'ouvre le ventre aux abords de l'Elysée

PRECEDEMMENT, IL AVAIT TIRE PLUSIEURS COUPS DE FEU SUR LES AGENTS, MAIS SANS EN BLESSER AUCUN

Paris, 9 janvier. — Un valet de chambre sans place, Fernand Arrouis, demeurant en garni, rue La Boétie, 92, passait, ce matin vers six heures et demie devant l'Elysée en chantant des airs patriotiques plutôt incohérents où l'on distinguait les mots : « Poincaré, ficelle, saucisson ! ». Un gardien de la paix l'invita à se taire, mais Arrouis lui répondit : « N'approche pas où je te tue ! » et joignant le geste à la parole, il sortit un revolver de sa poche et en tira un coup sur le gardien ainsi que trois autres coups sur l'agent Bardin qui était accouru au secours de son collègue. Aucun d'eux ne fut atteint. Le fou prit alors la fuite et se réfugia dans un réduit au fond d'une cour, avenue Percier, 10, où plusieurs agents le cernèrent. Se voyant pris, Arrouis s'arma d'un sabre algérien qu'il avait dissimulé sous ses vêtements et se l'enfonça dans le ventre. On l'a transporté à l'hôpital Beaujon dans un état très grave.

Nouveaux détails

Paris, 9 janvier. — Voici des détails circonstanciés sur l'incident que nous avons relaté dans une précédente dépêche :

Fernand Arrouis, âgé de vingt ans, domicilié rue La Boétie, 92, valet de chambre, était actuellement sans place ; on trouva sur lui, après son arrestation, des lettres, des photographies, le tout faisant supposer que le malheureux avait perdu la raison, notamment une lettre ainsi conçue et écrite :

« Vos collaborateurs commence à ménervé, je leur demand pas venir chez moi, je me conduit trois bien dans ma nouvel Patrie.

» Sa Majesté LOUIS DISSETTE,
roi de France ».

Son arrestation donna lieu à une scène très dramatique. Après avoir tiré de premiers coups de feu dans l'avenue Marigny, il s'enfuit brandissant un sabre japonais, par la rue de Miromesnil et le boulevard Haussmann. Poursuivi par des agents et quelques curieux, il se précipita dans l'immeuble portant le numéro 10 de l'avenue Percier et il ferma brusquement la porte derrière lui. Les agents pénétrèrent dans l'immeuble et le fouillèrent en tout sens ; ce n'est qu'après une demi-heure de recherches qu'ils le découvrirent dans une petite cour fermée à clef à l'intérieur. Le fou s'était réfugié là. On parlementa avec lui ; ce fut peine perdue. Les agents enfoncèrent la porte : ils furent accueillis par de nouveaux coups de revolver, puis Arrouis « cessa le feu », le barillet de son revolver s'était coincé. On le somma de se rendre ; il jeta son revolver, et quand enfin on put s'emparer de lui, on s'aperçut qu'il s'était plongé dans le ventre le long sabre japonais dont il était armé. La blessure était horrible.

On emmena le blessé au commissariat de police, et les agents eurent toutes les peines du monde à le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

Comme nous l'avons dit, Arrouis a été transporté à l'hôpital Beaujon dans un état très grave.

Les médecins réservent leur diagnostic.

Les drames conjugaux

Un mari tue sa femme accidentellement

Paris, 9 janvier. — Un homme pâle et défait pénétrait hier soir, vers cinq heures, dans la loge de la concierge de l'immeuble portant le numéro 9 bis de la rue Marie-Levasseur, à Rueil. D'une voix étranglée, il balbutia : « Ma femme ! Ma pauvre femme ! » En même temps, il s'affaissait sur une chaise, en proie à une violente crise de désespoir. Reconnaissant un de ses locataires, M. Paupy, la concierge, effrayée, monta au logement que ce dernier occupe au premier étage. Mme Paupy était étendue dans la cuisine, la tête appuyée contre une voiture d'enfant, les yeux et la bouche grand ouverts. D'un trou au-dessus de l'œil droit coulait un filet de sang. La blessée rendait bientôt après le dernier soupir sans avoir pu prononcer une parole, tandis que son enfant continuait à jouer dans sa petite voiture.

M. Roussel, *commissaire de police de Rueil*, vint aussitôt procéder à une première enquête.

Les pèoux Paupy étaient installés depuis plusieurs mois rue Marie-Levasseur, 9 bis. Le mari, âgé de trente ans, est chef de chantier dans l'entreprise de travaux publics Fouré et Rhodes. De son union avec Mlle Pauline Daulos, qu'il avait épousée il y a six ans, étaient nés trois enfants, dont le dernier venu, un bébé de dix-huit mois, est seul encore en vie. L'entente la plus parfaite régnait dans le ménage. Très laborieux et très rangé, M. André Paupy touchait des salaires relativement élevés qu'il rapportait régulièrement à sa femme.

Hier le contremaître, qui surveillait à Rueil les chantiers de l'usine à gaz, rentrait chez lui, son travail terminé à 4 heures, en compagnie de sa femme, qui était allée, comme d'habitude, l'attendre à la sortie.

« Rentrons vite, lui avait-il dit, car il faut que j'aille à Paris après dîner, quai des Grands-Augustins, acheter un livre qui pourra me servir. »

C'est au moment où le contremaître, après un léger repas, se disposait à partir pour Paris, que le drame s'est produit. Voici le récit que d'une voix entrecoupée par les sanglots M. Paupy a fait de la scène douloureuse :

— Je venais de changer de vêtements. Je pris alors dans la poche du veston que je venais de quitter mon revolver dont je ne me sépare jamais. Comme je voulais le placer dans la poche intérieure de mon pardessus, l'arme est tombée, je ne sais comment, sur le carreau de la cuisine et le coup est parti. La balle est allée frapper au front ma pauvre femme !

Le désespoir du malheureux est navrant. M. Roussel, qui n'a recueilli que d'excellents renseignements sur le compte du meurtrier involontaire, l'a gardé pendant toute la nuit et la matinée d'aujourd'hui dans son bureau, de peur qu'il n'attentât à ses jours.

Le parquet de Versailles et le docteur Fleury, médecin légiste, se sont transportés ce matin à Rueil pour interroger M. Paupy.

Le docteur Fleury a procédé à l'autopsie.

Sa femme voulait divorcer, il l'assomme

Auch, 9 janvier. — Un crime odieux vient d'être commis à Montesquiou (Gers). Marcelin Vignaux, cantonnier à Nizas, près Loubez, ne cessait de menacer de mort sa femme qui avait introduit une instance en divorce, pour qu'elle reprît la vie commune. Celle-ci s'y refusant, Vignaux alla l'attendre hier, à neuf heures du soir, sur la route où elle avait coutume de passer. L'ayant surprise, il lui asséna sur la tête plusieurs coups de son marteau de cantonnier. Frappée avec une telle violence, qu'elle eut le crâne défoncé, la malheureuse jeune femme, âgée seulement de dix-huit ans, s'affaissa, mortellement atteinte. La mère de la victime voulut intervenir : elle fut également frappée. Son crime commis, Vignaux écrivit au procureur de la République, et ce matin se constitua prisonnier. Mis en présence du corps de sa femme, le misérable n'a manifesté aucun regret, déclarant n'avoir rien à se reprocher. Vignaux, âgé de 30 ans, était marié depuis 1911.

Sanglant drame de la misère

Paris, 9 janvier. — Une scène tragique s'est déroulée hier soir vers dix heures dans une chambre d'un hôtel de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Un marchand de fleurs, Léon Gosselin, âgé de trente-huit ans, a frappé à coups de couteau sa compagne, Mme Régina Poirier ; retournant ensuite son arme contre lui-même, il a tenté de se suicider. Transportés à l'Hôtel-Dieu, les deux blessés ont été interrogés par M. Magnen, commissaire de police. Chacun donne une version différente de la scène ; du moins ils s'accordent sur ce seul point qu'ils se trouvaient dans un état de misère lamentable. D'après Mme Poirier, Gosselin lui aurait demandé d'en finir avec une existence malheureuse par un double suicide ; devant son refus, il l'aurait violemment frappée, et lui-même avaient décidé de se tuer et que s'il l'a frappée, c'est qu'elle n'en avait pas elle-même le courage. Mme Poirier a été ramenée à son domicile. Le meurtrier est resté à l'Hôtel-Dieu consigné à la disposition du commissaire de police.

Une criminelle célèbre meurt en prison

Montpellier, 9 janvier. — Une mort vient de se produire à la maison centrale de Montpellier, qui évoque de sanglants souvenirs. On n'a pas oublié l'assassinat commis à Monte-Carlo il y a quelques années par un couple étrange, les époux Goold, qui attirèrent dans un guet-apens, assommèrent et dépecèrent une Suédoise, Mme Emma Lewin, pour la voler.

L'homme, Vere Goold, fut jugé à demi responsable. La femme, née Jeanne Guiraudon, fut considérée comme la véritable inspiratrice du crime et condamnée à la peine de mort par la cour de justice criminelle de la principauté de Monaco. Le prince commua la peine capitale en détention perpétuelle.

La principauté n'ayant pas de maison centrale de force, la meurtrière fut incarcérée en France, à la prison centrale de Montpellier. La femme Guiraudon est décédée hier, vers 7 heures du soir.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

FEUILLETON DU 10 JANVIER. — N. 13

L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

Hélas ! il est des souffrances qui ne peuvent passer.

Il y a des plaies que rien ne peut soulager.

Il existe des tares qu'aucun corrosif ne parvient à faire disparaître.

Il y a des fautes qui ne peuvent se réparer, et celle d'Irénée en était une.

Elle ne pleurait pas ; ses yeux étaient secs, ses paupières brûlantes.

Lassées, ses mains tombèrent sur ses genoux.

— Je me suis trompée, se dit-elle, j'ai dû me tromper... Lui ici ? Non, ce n'est pas possible ! Comment a-t-il su ? Que vient-il y faire ? Un hasard l'y conduit seul ? Mon Dieu, ayez pitié de moi !

Elle voulut se lever pour s'assurer.

A quoi bon ?

Si c'était « lui », ne le saurait-elle pas assez tôt ?

Au même instant, un tintement de cloche fêlée retentit dans l'imposant silence de Machecoul.

Elle tendit l'oreille.

Des pas précipités martèlèrent des pavés de la cour à sa chambre et elle entendit glisser le guichet du grand portail.

Haletante, elle attendit.

Qui demandait-il ?

Irénée se leva, s'anima ; à aucun prix il ne fallait que ses gens aient un soupçon de ses souffrances.

Quelques minutes s'écoulèrent et une femme de chambre vint lui présenter une carte.

Cette carte, elle n'osa la regarder devant la servante.

— Avez-vous dit que j'étais ici, demanda-t-elle ?

— J'ai répondu que je ne savais pas si Mme la comtesse était au château.

— Qu'a-t-on objecté ?

— Remettez ma carte à madame de Rochefleur que j'ai cru apercevoir, et si je ne puis être reçu aujourd'hui, qu'on veuille me dire le jour où j'aurai l'honneur de me représenter.

Le recevoir ?

C'était impossible !...

Elle le haïssait, cet homme !...

Elle ne pourrait jamais soutenir son regard sans lui vomir des injures.

Il avait cru l'apercevoir, donc il n'était pas sûr ?...

Irénée allait faire répondre qu'elle était absente quand la crainte du retour du voyageur ébranla sa résolution.

« Le recevoir !... »

Pendant l'absence de la domestique, ces deux mots lui frappèrent le crâne douloureusement.

« Que me veut-il ?... Pourquoi vient-il ainsi m'insulter, se demandait-elle ?

Tout à coup ses yeux flambèrent, une résolution traversa son esprit.

Puisqu'il osait, lui, venir, pourquoi reculerait-elle ?...

Le fuir !... c'était avoir l'air de le craindre...

N'était-il pas préférable de braver ?...

Le braver !...

N'avait-il pas toutes les forces dans les mains ?

Les événements passés ne le laissaient-ils pas, lui, léger et sans remords, parce qu'il était l'homme et ne l'écrasaient-ils pas, elle, parce qu'elle était femme ?

Le revoir ?

Où ?...

Alors, seulement, elle songea qu'Herbert ne se trouvait pas à Machecoul, pour quelques heures : ce lui fut une délivrance.

Toutes ces réflexions avaient traversé son esprit en moins de temps qu'il n'en faut pour les écrire, et, quand ses yeux tombèrent sur la carte qu'elle tenait, elle lut un nom, un autre nom que celui de l'homme qu'elle croyait avoir vu.

Une détente se fit dans son être, et, pour en finir, elle dit à la domestique :

— Faites entrer dans la bibliothèque...

La servante partit.

Celle-ci n'était pas au bas de l'escalier, qu'un flot de sang monta au visage d'Irénée quand elle relut le nom qui se trouvait sur la carte.

Cela pouvait être un faux nom, une ruse pour arriver à elle ?

Que faire ?

Un instant, elle pensa à apparaître au balcon, cet à donner un contre-ordre, mais non, Irénée de Rochefleur de Tourilles, ne revenait pas sur sa parole, et puis, n'était-il pas trop tard ?

Elle eut un haut-le-corps hautain et fier et en se redressant, elle murmura :

— S'il en est ainsi, s'il ose venir troubler ma quiétude, je serai aussi forte que lui...

Irénée se regarda dans une glace et se trouva pâle. Elle passa dans sa chambre, versa dans un verre de Bohême une liqueur qu'elle but d'un trait, elle ouvrit un petit meuble, et en sortit un objet, quelque chose, comme un étui, qu'elle mit dans sa poche.

Une expression fauve passa dans son regard.

Avant de quitter sa chambre, elle se dirigea vers le berceau, où la nourrice avait déposé l'enfant, le baisa avec frénésie et sortit.

Le voyageur était entré.

D'un pas lent, avec une démarche fière, il avait traversé la cour.

Dans le large corridor voûté qui conduisait à la bibliothèque, il regardait à droite et à gauche comme pour interroger les pierres.

Il tendit l'oreille pour entendre un pas, un froufroutement de jupe.

Au fond du couloir se trouvaient deux marches.

La femme de chambre qui l'introduisit les descendit, elle tourna à gauche, ouvrit une porte et entra la première pour donner du jour, en poussant les contrevents d'une seconde fenêtre.

Puis elle partit.

L'homme qui se présentait ainsi à Machecoul se nommait Aurélien Lambre.

Fils d'un ancien régisseur du château de Compat, non loin des Tourilles, il avait reçu une éducation très soignée, car le seigneur de Compat, qui l'avait toujours eu en grande affection — quelques mauvaises langues prétendaient qu'Aurélien avait des droits légaux à ce sentiment — lui avait fait suivre jusqu'à l'âge de quatorze ans, les cours que son fils recevait de son précepteur.

A quatorze ans, le vieux châtelain comprit qu'il fallait mettre une distance entre les deux enfants ; il envoya Aurélien à Orléans d'abord, puis à Paris ensuite.

Une fois ses études terminées, le jeune Lambre revint auprès de son père et s'occupa, comme lui, de la gérance des propriétés acquises par des économies — disait-on encore en souriant.

Aurélien était bien de sa personne, mais en lui se trouvaient comme deux êtres distincts.

Son visage nerveux et martial, ses traits fins quoique un peu aigus, ses attitudes mystérieuses suivies parfois de regards durs, peut-être la cause des médisances qui couraient sur sa naissance. Des mains courtes, des doigts carrés, tranchaient singulièrement avec la tête d'une grande finesse.

Aurélien avait une abondante chevelure noire et des yeux marrons.

Sa barbe qu'il portait en collier était de même couleur que ses cheveux.

Au jour où nous le voyons dans la bibliothèque de Machecoul, il a trente-cinq ans.

C'est un homme qui se possède et en qui les âcres souvenirs ou la situation fausse qu'à tort ou à raison la société lui a faite, a gravé sur son visage une sorte d'expression amère.

Il regarde tout autour de lui.

La pièce dans laquelle il se trouve est immense ; six mètres de côtés.

Trois côtés de murs disparaissent sous les rayons garnis de livres qui sont une richesse.

Sur le quatrième côté tendu d'andrinople rouge, s'étale un panoplie.

La vaste cheminée à colonnes a le foyer garni de vieux landiers auxquels d'immenses pelles et pincettes sont accrochées.

Aurélien se lève.

L'intérieur ne lui suffit pas : il veut avoir une idée du dehors.

La pièce où il est reçu donne-t-elle sur la terrasse d'où il a aperçu la jeune femme ?

A-t-elle accès sur le jardin, la cour ?

De là, domine-t-on le vide qu'il a remarqué au nord ?

Il regarde les fenêtres que, doucement il referme, et donne à la bibliothèque un nouveau coup d'œil.

Aucune autre porte que celle par laquelle il est entré.

Va-t-on le faire attendre longtemps ?

Sous sa moustache noire comme du jais, glisse un sourire tout à la fois dur, amer, ironique, douloureux, que tout aussitôt il réprime.

Les murs sont tellement épais, la porte est si massive qu'il n'entend pas venir madame de Rochefleur.

Lorsque la porte s'ouvre, il se lève, fait un pas, s'incline, se redresse et regarde Irénée en balbutiant :

— Madame !...

Leurs yeux se rencontrent, se sondent, et madame de Rochefleur éprouve un frisson qui la secoue de la tête aux pieds.

Elle a cru être forte, elle a cru pouvoir braver et elle endure une de ces douleurs cuisantes, une de ces crispations qui empêchent tout mouvement et retiennent toute expression dans la gorge.

L'orgueil la redresse, une pensée lui cingle l'esprit, et, d'une voix nouée elle demande :

— Que venez-vous faire ici ?... Comment avez-vous osé ?...

Un regard d'acier tombe sur elle et Aurélien explique :

— Je vais vous le dire, madame la comtesse, puisque vous me faites l'honneur de me recevoir...

Chaque mot lui entre dans l'âme, chaque syllabe lui paraît amèrement ironique.

— Vous me permettez de m'asseoir, dit le visiteur, on n'arrive pas chez vous, madame, sans une réelle fatigue...

Elle ne répondit pas et Aurélien Lambre prit un siège.

— Je vous en prie, dit-il, veuillez faire comme moi...

(A suivre).